



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 55511

### Texte de la question

M. Thierry Mariani \* appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'avenir des institutions et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, la fédération régionale méditerranéenne des maisons des jeunes et de la culture, déjà pénalisée par la taxe sur les salaires, s'inquiète des conséquences de la diminution du budget du ministère de la jeunesse et des sports pour 2005. Il le prie donc de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette réduction qui touche un secteur qui joue un rôle essentiel dans les politiques de lutte contre l'exclusion et de lutte contre le chômage des jeunes.

### Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le cœur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55511

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 janvier 2005, page 484

**Réponse publiée le** : 23 août 2005, page 8045